

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prone. Offices de l'Église. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Correspondance romaine. — IV Le futur Congrès Eucharistique International de Madrid. — V Certificats de décès. — VI Conversion de cinq ministres protestants. — VII Prudent: décision du Souverain-Pontife. — VIII Un congrès de catholiques indiens.

AU PRONE

Le dimanche, 22 janvier

On annonce :

La neuvaine de la Purification le 24 ou le 27 (1).

En quelques églises, la solennité anticipée (au 29) de la Purification (bénédiction des cierges non anticipée).

OFFICES DE L'ÉGLISE

Le dimanche, 22 janvier

Fête de la Ste Famille, *double de 2e cl.* ; mém. du 3e dim. et des Ss. Vincent et Anastasie ; préf. de Noël ; dernier Ev. du dim. — Aux IIe vêpres, mém. 1o du dim., 2o des Ss. Vincent et Anastase, 3o de Ste Emérentienne, V. M.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 29 janvier

Dans les églises paroissiales qui doivent faire la solennité de leur titulaire le 5 février, l'on doit anticiper en ce jour, celle de la Purification de la sainte Vierge, excepté là où le mystère de la Purification est le titulaire (Repentigny) ; on y fera le 5, l'aspersion et la bénédiction des cierges avec la couleur violette, et l'on y chantera ensuite la messe du titulaire, avec la couleur requise.

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 1o 300 jours d'indulgence à chaque exercice ; 2o une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine, ou l'un des huit jours suivants (du 24 janvier au 1er février pour la fête, ou du 27 janvier au 12 février pour la solennité).

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Du 29 janvier, saint François de Sales.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Du 29 janvier, saint François de Sales (Pointe-Gatineau).

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Du 24 janvier, saint Timothée.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Du 27 janvier, saint Julien (Wolfstown).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Du 29 janvier, saint François de Sales et saint Valère (Bulstrode).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Du 24 janvier, saint Timothée ; du 26 janvier, saint Polycarpe ; du 27 janvier, saint Jean-Chrysostome.

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Du 27 janvier, saint Jean-Chrysostome (Arnprior) ; du 29 janvier, saint François de Sales (Lyndock et Raglan).

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Du 25 janvier, saint Paul (de Joliette).

J. S.

Prières des Quarante-Heures

MERCREDI,	1	FÉVRIER	— Couvent du Sacré-Cœur, rue Saint-Alex.	
VENDREDI,	3	"	— Notre-Dame-de-Lourdes.	[andre.
DIMANCHE,	5	"	— Repentigny.	
MARDI,	7	"	— Congrégation de Notre-Dame, Maison-Mère.	

CORRESPONDANCE ROMAINE

Le 22 décembre 1910.

FA Saxe est un pays protestant, mais gouverné par un roi catholique, ce qui est une anomalie équivalant dans un sens à celle que présente l'Italie, pays catholique, actuellement gouverné par un premier ministre, M. Luzzatti, qui est d'origine et de religion juive. Le vieux roi de Saxe étant mort en 1904, son fils Frédéric-Auguste (pour ne citer que ses deux premiers noms, car il en a treize) lui succéda. Ce roi, né en 1865, a pour frère le prince Maximilien, plus souvent appelé prince Max, qui naquit à Dresde en 1870, puis fit son droit et fut reçu docteur à Eichstaett. Entré récemment dans les ordres, il a refusé toutes les dignités que Léon XIII avait voulu lui donner, et a été nommé professeur de droit canonique à l'université de Fribourg, en Brisgau. Se

consac
prince
à tous
conviet
d'une
tion.
de droi
fait pl
princip
a rapp
à établi

— C
point u
eles, er
duraier
par l'o
reprise
et dept
cée. L
ple agi
mais ec
proche
gnemen
Saint-F
le Sain
son ma
monde
hérétiq
ciel de
Floren
semble
a été si
rien, et
rain-Po
croire
vigueur

consacrant entièrement à des études qui lui sont chères, le prince Max n'a jamais donné que des exemples d'édification à tous ceux qui vivaient à ses côtés. Il s'est fait prêtre par conviction, pour se rendre plus utile à l'Eglise et coopérer d'une façon plus immédiate à la grande oeuvre de la Rédemption. Véritablement savant, il se passionne pour les questions de droit, et il est très au courant des choses d'Orient, car il a fait plusieurs voyages en Grèce, s'est mis en rapport avec les principaux prélats de l'Eglise qu'on nomme orthodoxe, et en a rapporté une moisson d'observations qui devaient lui servir à établir la plate forme de l'union entre les deux Eglises.

— Cette union de l'Eglise grecque à l'Eglise latine n'est point une nouveauté. Elle existait dans les dix premiers siècles, entrecoupée cependant par des périodes de schisme, qui duraient plus ou moins longtemps. Rompue principalement par l'oeuvre de Michel Cérulaire (1058), cette union fut reprise sous Eugène IV au Concile de Florence (1438-1445), et depuis, chose à noter, n'a jamais été officiellement dénoncée. Il est bien vrai qu'en fait le patriarche de Constantinople agit non seulement indépendamment de l'Eglise romaine, mais contre elle; que dans ses encycliques il continue à rapprocher aux Latins les dogmes qu'ils ont ajoutés à l'enseignement des sept premiers conciles, comme la Procession du Saint-Esprit, du Père et du Fils, l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge Marie et surtout l'infaillibilité du pape et son magistère suprême qui rend tous les autres patriarcats du monde dépendant de lui. Mais en dépit de ces affirmations hérétiques et schismatiques, il est certain qu'aucun acte officiel de l'Eglise grecque n'est venu briser l'accord conclu à Florence. Cette situation, canoniquement assez étrange, ressemble à celle de la France avec le Saint-Siège. Un concordat a été signé en 1801; il est clair qu'il n'en reste actuellement rien, et cependant le pacte n'a pas été dénoncé, et si le Souverain-Pontife ne lisait pas les journaux, il pourrait être porté à croire que le pacte de Pie VII avec Napoléon est encore en vigueur en France.

— Or puisqu'il y a une rupture de fait, nombre d'esprits se sont demandés si l'on ne pouvait pas dissiper les équivoques, et par conséquent faciliter une réunion qui serait tout à l'avantage de l'Eglise grecque. Ces tentatives datent de loin. Pie IX envoya en Russie le moine bénédictin, Dom Pitra, précisément pour étudier les livres et la législation canonique russe et en faire jaillir les principes sur lesquels on pourrait s'appuyer pour un rapprochement. Les résultats auxquels arriva le moine, devenu plus tard cardinal, sont consignés dans un magnifique ouvrage en deux volumes *Juris ecclesiastici graecorum historia ac monumenta*. Le cardinal y montrait comment le droit byzantin était dans les premiers siècles de la rupture d'accord avec celui de l'Eglise latine, et d'où provenaient les divergences qu'il présente aujourd'hui et qui remontent à l'époque de Pierre le Grand. Toujours dans le même but, Pie IX confia au cardinal Pitra la correction et la réimpression des livres liturgiques de l'Eglise grecque, afin qu'on pût désormais leur appliquer l'adage *Lex orandi, lex credendi*. Enfin, il convoqua les orientaux au Concile du Vatican et leur envoya l'encyclique traduite en grec.

— Léon XIII entraînait complètement dans les vues de son saint prédécesseur et voulait hâter la réunion de ces deux Eglises. Au lieu cependant d'attaquer la position de face, il préféra la tourner. Il se rendait compte que ce n'est pas à coups d'encycliques qu'il pourrait déterminer chez les Orientaux un mouvement de retour à l'unité, il préféra agir d'une double manière. D'abord il donnerait confiance aux Orientaux en leur montrant comment l'Eglise romaine traitait les autres rites catholiques et tenait en honneur leurs patriarches, métropolitains et évêques (Encyclique *Orientalicum dignitas Ecclesiarum*). Puis, comme un de ses prélats, Mgr Marini, montrait beaucoup de goût pour les études orientales, il le dirigea dans ce sens, lui procura les livres nécessaires, et ce prélat fit paraître *Il Bessarione*, organe qui, dans la pensée pontificale, devait écarter les défiances, dissiper les préjugés, montrer l'action de l'Eglise catholique sur l'Eglise orientale et

refuter
ont un
les mêm
vent to
s'abstie
revue,
XIII d
avaient
Enfin
Léonien

— Le
l'abbé
grini, a
ro d'un
procher
l'Eglise
doxe ép
que qu
leur Eg
latin (c
tous les
l'Eglise
rable p
mais ra
nourris
que sa
invites
soit, cet
grecs, s
moins p
à ses ye

— Co
cette qu
tentaier
de cette

refuter enfin les principales objections des Grecs. Celles-ci ont une particularité ; elles sont depuis la division toujours les mêmes, roulent dans le même cercle, et les polémistes peuvent toujours y faire les mêmes réponses, parce que les grecs s'abstiennent soigneusement de les lire. Cette intéressante revue, bien qu'un peu spéciale, est presque tombée avec Léon XIII qui la soutenait personnellement, et si les Orientaux avaient voulu la suivre, elle aurait produit de grands fruits. Enfin Léon XIII avait fondé à Athènes même un collège Léonien qui malheureusement promit plus qu'il ne tint.

— Le pape Pie X a repris la politique de Léon XIII et l'abbé de Grotta Ferrata du rite grec pur, Mgr Arsène Pellegrini, a publié au mois de novembre dernier le premier numéro d'une revue "*Rome et l'Orient*" dont le but était de rapprocher les deux Eglises. C'était une invite de la part de l'Eglise latine, mais on pouvait se demander si l'Eglise orthodoxe éprouvait un semblable désir de réunion. Il est clair que quelques-uns de ses prélats sentent la fausse position de leur Eglise. En 1858 le métropolite de Moscou, causant en latin (c'est remarquable) au moine Dom Pitra, lui disait que tous les jours il priait pour la réunion de son Eglise avec l'Eglise de Rome. Et ce n'était point une pose chez le vénérable prélat, il déclarait vraiment les sentiments de son coeur ; mais rares sont ceux qui dans l'Eglise orthodoxe conservent et nourrissent les mêmes désirs ; car quand l'Eglise latine convoque sa soeur séparée à la réunion, celle-ci feint d'ignorer ces invites et ne daigne pas répondre à ces avances. Quoiqu'il en soit, cette revue faite dans un monastère grec, par des moines grecs, semblait tout indiquée sinon pour arriver au but au moins pour tenter de secouer l'apathie orientale et faire luire à ses yeux la lumière de la vérité.

— Comme le prince Max de Saxe s'était beaucoup occupé de cette question, et se tenait au courant de tous les efforts qui se tentaient dans un sens ou dans l'autre, il connut la fondation de cette revue, et s'offrit pour en écrire ce que l'on pourrait

appeler le *leader article*. La revue parut dans le courant de novembre, mais personne ou presque personne n'en parla. Il s'agissait d'une publication spéciale qui n'intéressait guère le gros public, et les journaux gardèrent le silence. Tout à coup, au moment où on s'y attendait le moins, parut dans l'*Osservatore Romano*, vers le 15 décembre, sous la signature de l'abbé Arsène Pellegrini, abbé de Grotta Ferrata, une lettre qui désavouait l'article écrit par l'abbé Prince Max de Saxe. L'abbé y déclarait n'avoir jamais voulu endosser les erreurs qui s'y trouvent contenues, et affirmait que si la Revue, désire le retour de l'Eglise orientale, elle le veut par la voie droite de la vérité historique et religieuse. Cette lettre fut toute une révélation. Immédiatement les journalistes partent en quête du numéro de la Revue pour y lire l'article du prince saxon, mais ils se heurtent à une grande désillusion. On avait fait retirer tous les exemplaires que l'on avait pu saisir, et il n'en restait plus que cinq ou six en circulation dans toute la ville de Rome. On avait vraiment, et très habilement, supprimé le corps du délit. Cette seconde mesure aguicha encore plus la curiosité des correspondants de journaux, et l'affaire du prince Max de Saxe devint subitement si importante que dans les grandes feuilles italiennes elle disputait aux comptes rendus de la Chambre les honneurs de la première page.

— Que disait donc ce fameux article ? Il serait trop long de le résumer ; mais en voici un certain nombre d'idées : " Sous prétexte d'union, dit l'auteur, l'Eglise Romaine s'est toujours efforcée d'imposer à l'Eglise Orientale une soumission complète, une espèce d'esclavage. Or l'union entre ces deux Eglises ne se peut établir que sur le pied d'une parfaite égalité ". Examinant ensuite la question historique de la séparation, il déclare qu'il faut en faire remonter les germes bien avant Photius ; Léon IX par sa politique envers les Orientaux a été un des grands facteurs de leur séparation ; Nicolas I et Innocent III de leur côté encourrent le même reproche ; et au Concile de Florence, réuni pour discuter la réunion des Eglises, les théologiens latins n'hésitèrent point à citer des textes faussés de

pères gr
question
nion doit
dogmes c
latine a
point ac
Purgatoi
du Fils,
la Vierge
et à l'Eg
nion au
que les g
dogmes.
renoncer
Processio
croire, ce
ment que
ancienne
sa soeur
Lyon et c
quelque r
peuple co
l'auteur
nancier.
de précor
ques latin
rêt des à
fait au fo
à qui on
ration so

— Voil
peine, il
le fond, e
celle-ci :
qu'elle en
Unus Do
vaient ne

pères grecs pour en imposer aux Orientaux. Examinant la question de l'état actuel des deux Eglises, il déclare que l'union doit se faire en prenant pour point de départ l'état des dogmes quand les deux Eglises avaient la même foi. L'Eglise latine a depuis développé quelques-uns de ceux-ci que n'a point acceptés l'Eglise orientale: elle professe le dogme du Purgatoire, celui de la procession du Saint-Esprit du Père et du Fils, l'infaillibilité pontificale, l'Immaculée-Conception de la Vierge, toutes choses qui étaient inconnues à l'Eglise latine et à l'Eglise grecque au moment de la dernière tentative d'union au Concile de Florence. Si l'union doit se faire, il faut que les grecs ne soient pas contraints d'accepter ces nouveaux dogmes. Mais d'autre part, dit l'auteur, l'Eglise romaine renoncera-t-elle à ces définitions des temps postérieurs sur la Procession du Saint-Esprit, le Purgatoire, etc? Ce n'est pas à croire, car cette Eglise dira toujours qu'ils ne sont uniquement que des développements et des définitions de la doctrine ancienne. Mais est-il juste pour cela qu'elle veuille imposer à sa soeur d'Orient ses vues, comme elle l'a fait aux conciles de Lyon et de Florence? Non, encore une fois, parceque c'est en quelque manière favoriser l'hypocrisie et faire professer à un peuple ce qu'il croit faux. A ces griefs d'ordre dogmatique l'auteur en joint un autre d'ordre disciplinaire, ou mieux financier. " Si les évêques grecs doivent payer pour une bulle de préconisation des milliers de francs, comme le font les évêques latins, ils croiront difficilement que cela soit dans l'intérêt des âmes ". Ce dernier exemple montre que l'auteur a fait au fond une sorte de réquisitoire contre l'Eglise romaine à qui on devrait attribuer la partie principale dans une séparation sortie en grande partie de ses exigences et de ses duretés

— Voilà à peu près le résumé de l'article. Et on le voit sans peine, il est censurable pour le fond et pour la forme. Pour le fond, car il soutient des erreurs dogmatiques graves comme celle-ci: On peut appartenir à l'Eglise sans croire tout ce qu'elle enseigne, ce qui réduit à néant le texte (Eph., IV, 5) *Unus Dominus, una fides, unum baptisma*. Si les grecs pouvaient ne pas être obligés à croire au dogme de l'Immaculée

Conception par exemple, on ne voit pas pourquoi les latins devraient être tenus à le professer. De plus, l'article va directement contre le magistère suprême et infaillible de l'Eglise, et l'union avec l'Eglise grecque ne peut théologiquement et canoniquement être conçue que par la soumission de cette Eglise à l'autorité du Pontife Romain. L'Eglise latine et orientale sont bien deux soeurs, mais elles sont toutes les deux, également et sans aucune différence, sous la juridiction immédiate et ordinaire du Souverain-Pontife, autrement dit de l'évêque de Rome. L'Eglise orientale a quitté il y a plusieurs siècles la maison du père de famille; si elle y rentre, elle ne peut le faire qu'en se soumettant au père de famille et en embrassant la foi de ceux qui sont restés à la maison. Mais vouloir refuter cet article entraînerait beaucoup trop loin; il faudrait refaire un traité du pouvoir du pape et de la constitution de l'Eglise. Il est plus intéressant d'indiquer quelques observations qui découlent directement de cette publication.

— Tout d'abord j'observe que la revue *Roma e l'Oriente* a fait paraître son premier numéro vers la fin de novembre 1909 et c'est seulement au milieu du mois de décembre que l'abbé Pellegrini a publié dans l'*Osservatore Romano* la lettre de démenti dont il a été parlé. Cette lettre cherche visiblement à dégager la responsabilité de la Revue et à couper les ponts entre elle et le prince. Elle est embrouillée dans les termes, et on conçoit que son auteur a eu beaucoup de peine à hisser les phrases qui devaient le défendre de toute complicité. Ce qu'on ne s'explique pas, c'est qu'un directeur de revue, dans son premier numéro qui est à lui-même un programme, ait consenti à accepter l'article du prince Max. Ou il ne voyait aucune des erreurs qu'on y a signalés plus tard, et ce n'est pas à l'éloge de la perspicacité du secrétaire de rédaction; ou, s'il les a aperçues, il a cru qu'elles ne porteraient point préjudice à la publication, et il faut avouer qu'il avait un concept plutôt singulier du rôle qu'il faisait jouer à l'Eglise latine dans son passé et dans son présent.

— Maintenant comment se fait-il que le prince Max de Saxe

ait écrit
son en
a envo
reprocl
pouvai
forme
plus, l'
le princ
l'allema
De là p
adressé
de la m
et a lor
vainere
griefs e
pu exer
plus d'
tre. Et
de tout
de leurs
entrepr
plet, et
détail d
d'après
faire cro
mations.
la réfut
exposé q
inspiré s
dès l'abc
taux, to
sance, l'
égal; c'e
concéder
nuer, ma
tie de ju
de tout,
union av

ait écrit cet article ? Il faut d'abord mettre de côté et à part son entière bonne foi, fortifiée encore de ce chef que lorsqu'il a envoyé le manuscrit à la Revue, il n'avait reçu d'elle aucun reproche, aucune observation qui pût l'éclairer. Le Prince pouvait donc à bon droit croire que cet article, même avec sa forme un peu étrange, ne susciterait pas de difficultés. De plus, l'article était rédigé en français et il se peut fort bien que le prince, maniant une langue qui lui est moins familière que l'allemand, ait pu ne pas calculer exactement ses expressions. De là pourrait provenir une partie des reproches justement adressés à l'article. Mais il faut aussi se rendre compte encore de la mentalité du Prince, qui est allé plusieurs fois en Grèce, et a longuement causé avec les Orientaux pour bien se convaincre du plus ou moins de bien fondé qu'avaient leurs griefs contre l'Eglise romaine. Ces conversations répétées ont pu exercer sur lui une certaine influence et lui faire porter plus d'attention sur un des côtés de la question que sur l'autre. Enfin, vouloir résumer dans quelques pages l'ensemble de tout l'historique des Eglises orientales, de leurs schismes et de leurs retours, de leurs dogmes et de leurs erreurs était une entreprise impossible. On devait nécessairement être incomplet, et partant défectueux. L'auteur s'est perdu dans le détail des réclamations orientales, il en a fait un exposé, fidèle d'après lui, mais manquant de leur réfutation, ce qui semblait faire croire que l'auteur endossait et faisait siennes ces réclamations. Probablement il réservait pour un article suivant la réfutation des erreurs orientales et n'avait dans celui-ci exposé que la première partie de son travail. Il eut été mieux inspiré si, au lieu de se perdre dans des minuties, il avait porté dès l'abord le débat sur son point principal. Pour les Orientaux, tous les patriarches sont égaux en autorité et en puissance, l'union ne peut par conséquent se faire que d'égal à égal; c'est une communion, non une soumission. Tout au plus concéderaient-ils au patriarche de Rome une primauté d'honneur, mais ils ont toujours refusé de se soumettre à sa suprématie de juridiction. Cette primatie et ce magistère est la base de tout, et le jour où les Orientaux voudront l'admettre, leur union avec l'Eglise romaine sera un fait accompli. Mais en-

thousiasmé de son sujet, le prince a plaidé la cause des grecs, et on sait qu'un avocat se laisse facilement entraîner à des écarts de langage plus dictés par l'intérêt de son client que par le souci rigoureux de la vérité.

— Je crois avoir indiqué tous les chefs d'excuses que l'on peut mettre en avant pour la genèse de l'article incriminé. Nous devons accorder à l'auteur le bénéfice des circonstances atténuantes, d'abord parce que c'est un devoir de justice et de charité; le texte sera fautif, sauvons au moins les intentions qui ne sont justiciables que de Dieu seul. De plus le Prince est honoré du caractère sacerdotal et depuis son ordination, il a toujours été un pieux et saint prêtre. Jamais la médisance ou la calomnie n'ont eu de prise sur lui. Il a quitté une position enviée dans le monde pour marcher à la suite de Jésus-Christ, et celui qui pouvait être le second dans le royaume de Saxe a choisi l'humble place de professeur de droit canonique à l'Université de Fribourg. De tout ceci il faut conclure avec saint Augustin "*Errare humanum est, perseverare diabolicum*". Que si le Prince a eu dans cet article des expressions et des tendances facheuses, étant complètement et absolument soumis à l'autorité de l'Eglise, il n'attend de l'Eglise, il n'attend qu'un signe de cette autorité pour faire un *mea culpa*. Il est aujourd'hui certain qu'il a écrit au Souverain-Pontife une lettre, dont le texte n'a point encore été publié, mais où il donne au Père commun des fidèles les plus amples déclarations d'orthodoxie et de soumission que celui-ci pouvait désirer... L'incident est donc clos.

— Et au fond ce malencontreux article n'aura pas été inutile. Il aura pour objet d'appeler l'attention sur la situation de l'Eglise d'Orient, et de préciser les conditions de son retour. Mettre la question sur le tapis n'est certes pas la résoudre, c'est vrai; mais c'est le moyen d'arriver à une solution.

DON ALESSANDRO.

LE FU



dent du
d'Espag
ternation
blée asse
que laïe
voyage a
date fix
juin au
pensé.
comme l
gers. A e
dant très

Dès m
sions des
très favo
flammé l
Sacreme
rier au
par la sp
gressiste
francs.
les grand

Le dim
cardinal
et le soir,
Le lundi,
heures, sé
de chaqu

LE FUTUR CONGRES EUCHARISTIQUE INTERNATIONAL DE MADRID

L'ESPAGNE, inscrite pour l'année 1910, avait cédé son tour au Canada. Elle aura le Congrès pour l'année prochaine. Mgr Heylen, évêque de Namur, président du Comité directeur, dont le siège est à Paris, est revenu d'Espagne, et il avait convoqué les membres de ce Comité international pour lui rendre compte de sa mission. L'assemblée assez nombreuse comptait 25 membres tant ecclésiastiques que laïcs. Monseigneur, en un récit très intéressant de son voyage auprès du cardinal archevêque de Tolède, indique la date fixée pour le Congrès. Il se tiendra du dimanche 25 juin au jeudi 29, à Madrid et non à Séville, comme on l'avait pensé. Madrid a été choisi à cause du séjour de la cour, et comme la seule ville assez importante pour recevoir les étrangers. A cette époque, la chaleur, bien que déjà forte, est cependant très supportable.

Dès maintenant, la préparation est commencée, les commissions des travaux nommées ; le gouvernement pressenti est très favorable, et le succès des précédents Congrès a déjà enflammé l'Espagne catholique, si dévouée au culte du Saint-Sacrement. Tout laisse donc supposer qu'il ne sera pas inférieur aux plus beaux, soit par le nombre des adhérents, soit par la splendeur des cérémonies. La cotisation comme congressiste avec le volume du compte-rendu reste fixée à dix francs. Le programme se présente très attrayant. En voici les grandes lignes :

Le dimanche 25 juin, à onze heures, réception solennelle du cardinal légat ; à cinq heures, salut solennel à la cathédrale, et le soir, à sept heures, réception des congressistes à l'évêché. Le lundi, à neuf heures, grand'messe pontificale, et à onze heures, séance plénière et solennelle, où parleront des orateurs de chaque nation représentée. Après midi, réunion des sec-

tions pour la lecture et la discussion des rapports. Mardi et mercredi, dans la matinée, réunion des diverses sections; après-midi, séance extraordinaire, et le soir, salut et adoration nocturne. Jeudi, jour de la clôture, grand'messe en plein air, et le soir procession à travers la ville et bénédiction dans la cour du palais royal, où sera dressé un splendide reposoir.

Le lendemain, vendredi 30 juin, une excursion sera organisée pour Tolède, en train spécial, à 78 kilomètres de Madrid, avec une grand'messe chantée, dans la merveilleuse cathédrale en rite mozarabe; puis le samedi pour terminer ces grandes fêtes par la prière, cérémonie de l'adoration nocturne dans la chapelle du palais de l'Escurial.

Fasse le ciel que les événements secondent l'épanouissement de ces fêtes eucharistiques qui se préparent si grandioses !

CERTIFICATS DE DECES

(De la *Semaine religieuse* de Québec.)

LE Bureau d'hygiène de la province de Québec s'est plaint déjà, à diverses reprises, que la loi relative aux certificats de décès est mal observée. Il reproche aux ministres du culte de manquer d'exactitude, et même dans certains cas, de bonne volonté pour exiger ou pour envoyer ces certificats.

Nous prenons la liberté d'appeler l'attention de messieurs les Curés sur les trois points suivants: 1o Cette loi offre un moyen pratique et efficace de dresser des statistiques vitales, dont l'utilité est évidente; 2o elle constitue une mesure de prudence, et favorise le bon ordre social, qui réclame cette constatation officielle des causes de décès; 3o la tenue des registres officiels par les ministres du culte entraîne, comme conséquence pour ces derniers, le contrôle des certificats de décès.

Il est
cours de
d'utilité

D'aut
que, dan
l'applica
Il est pa
le malad
médecins
requis.

Et si e
faut-il s'
selon tou
la docte

Il y a
exonérer
qui que
cette aff
mède au
le Bureau
plus faci

CONV



survenue
de Bright
risée seul

Les vi
hautemen

Il est donc désirable que messieurs les Curés prêtent le concours de leur bonne volonté à l'application d'une loi sage et d'utilité publique.

D'autre part, nous faisons remarquer au Bureau d'hygiène que, dans la pratique, surtout dans les paroisses de campagne, l'application de la loi se heurte à des difficultés considérables. Il est parfois très difficile de rejoindre le médecin qui a soigné le malade décédé. On nous assure qu'en certains endroits les médecins ne veulent pas délivrer gratuitement le certificat requis.

Et si c'est le maire ou le juge de paix qui donne le certificat, faut-il s'étonner que les causes du décès n'y soient pas décrites selon toutes les formes et avec toute la précision que réclame la docte Faculté ?

Il y a donc là des causes multiples d'embarras. Sans vouloir exonérer personne, ni charger outre mesure la conscience de qui que ce soit, nous sommes d'avis que les plus coupables en cette affaire ne sont pas toujours ceux qu'on pense. Le remède au mal est assez compliqué ; et avant d'aller plus outre, le Bureau d'hygiène ferait bien d'aviser aux moyens de rendre plus facile l'application d'une loi d'ailleurs excellente.

CONVERSION DE CINQ MINISTRES PROTESTANTS

NOUS racontions, il y a quelques mois, l'agitation provoquée dans le diocèse anglican de Chichester, et même dans tout le monde anglican, par la querelle survenue entre l'évêque de Chichester et plusieurs de ses *vicars* de Brighton à propos de la " Réserve du Sacrement " autorisée seulement au profit des malades et des mourants.

Les *vicars* visés par la circulaire de l'évêque affirmaient hautement leur foi à la " présence réelle " dans cette réserve

gardée par eux. Et ayant cette foi, avec leurs fidèles qui la partageaient, ils entouraient la Réserve de leurs adorations, de leurs hommages, enfin d'un culte public qui ressemblait terriblement à " l'idolâtrie romaine ". Et c'est ce que l'évêque ne voulait pas tolérer.

A la vérité, dans une lettre écrite à un de ses *vicars* qui lui demandait de préciser la portée complète de sa circulaire, l'évêque déclarait qu'il était " catholique ", qu'il croyait lui aussi à la " présence réelle ", dans la Réserve du Sacrement ; mais que comme évêque il avait le droit de régler les cérémonies du culte dans son diocèse, et que ses *vicars* avaient le devoir de lui obéir. C'était une inconséquence. Mais l'évêque de la " religion établie " était obligé de la commettre pour obéir aux suggestions ou sommations des anglicans orthodoxes et pour faire respecter la décision suprême de la " Commission ecclésiastique royale " qui avait proclamé illégale toute apparence de culte public à l'égard du Sacrement. Placés entre l'obéissance à leur évêque et ce qu'ils jugeaient un devoir de conscience, deux des *vicars* donnèrent publiquement leur démission. Un troisième fit à propos de " culte public " des apparences de concessions dont l'évêque se contenta, prouvant ainsi qu'au fond il était tout disposé à s'accommoder d'un compromis respectueux qui aurait sauvegardé son autorité et couvert sa responsabilité officielle vis-à-vis des tiers.

Aussi les principaux organes de la " Haute Eglise " firent-ils observer que cette décision de l'évêque vis-à-vis du troisième *vicar* de Brighton faisait aux vicaires démissionnaires un large " pont " sur lequel il pouvait passer sans sacrifier leur conscience et leur dignité. Mais les deux *vicars* en question, comme nous l'avons dit, croyaient avec raison, à leur point de vue, leur conscience et leur dignité vis-à-vis de leurs fidèles paroissiens de Brighton absolument engagés. Et de même qu'ils avaient refusé les ouvertures indirectes de l'évêque, ils restèrent sourds aux conseils bienveillants des journaux de la " Haute Eglise ".

Ma
et la
bonne
ainsi
sans r
Avec
(vicair
diocèse
nouvea
Le I
collège
Brighto
Le F
Cambri
depuis l
Le Ré
et du co
Barthéle
années c
Le Ré
de l'églis
Le Ré
curat de
Il va s
ces cinq r
sensation
anglican.
imitateurs
bres de l'E
quotidiens
une bonne
influence c
que leur di

Mais aujourd'hui les choses ont pris une tournure nouvelle et la crise s'achève par une conclusion que le bon sens et que la bonne foi évidente des *vicars* démissionnaires rendaient pour ainsi dire inévitable. Et nous sommes heureux d'annoncer que sans réserve ils se jettent dans les bras de l'Église catholique. Avec eux reviennent à la foi des aïeux deux de leurs *curats* (vicaires) et un *curat* de la cathédrale de Saint-Sauveur, au diocèse de Southwark. Voici les noms et les titres des cinq nouveaux membres de l'Église catholique :

Le Rév. Arthur Reginald Carew Cocks, anciennement du collège d'Exeter, Oxford, et vicar de Saint-Barthélemy, Brighton, depuis 1895 :

Le Rév. Henry Fitzrichard Hinde, du collège de Jésus, Cambridge, vicar de l'église de l'Annonciation, à Brighton, depuis 1896 ;

Le Rév. Olivier Partridge Henly, de Kebele Collège, Oxford, et du collège théologique d'Ely, associé au clergé de Saint-Barthélemy, Brighton, après avoir été pendant de longues années *curat* de Saint-Mathieu, Westminster ;

Le Rév. Henry Rhodes Prince, du collège d'Oxon, *curat* de l'église de l'Annonciation, à Brighton ;

Le Rév. John Dalzell Knox, du collège de Balliol, Oxford, *curat* de la cathédrale de Saint-Sauveur, Southwark.

Il va sans dire que la conversion à l'Église catholique de ces cinq membres de la " Haute Église " cause une véritable sensation dans le diocèse de Chichester et dans tout le monde anglican. Et il est certain que leur exemple trouvera des imitateurs. En tout cas, nous félicitons ces nouveaux membres de l'Église, qui, pendant de longues années, par des offices quotidiens et par un apostolat conduit avec une ardeur et une bonne foi évidente, avaient exercé autour d'eux une influence considérable, d'aller jusqu'au bout de la conclusion que leur dictait leur conscience.

L.-NEMOURS GODRÉ.

PRUDENTE DECISION DU SOUVERAIN-PONTIFE

Le Saint-Père a décidé que, durant l'année 1911, consacrée par l'Italie officielle à de grandes fêtes pour commémorer le premier cinquantenaire de l'unité italienne, il n'y aura aucune fête pouvant faire affluer les pèlerins à Rome. Il n'y aura point de consistoires, pas de cérémonies de béatifications ou canonisations, rien, en un mot, qui soit un prétexte ou une occasion à la venue de pèlerinages. Bien plus, on lui prête la volonté bien arrêtée de s'opposer, pour cette année, à l'arrivée de tout pèlerinage en groupe, afin que les fidèles ne se trouvent pas à Rome en contact avec les pompes officielles et maçonniques de ces fêtes.

UN CONGRES DE CATHOLIQUES INDIENS

UN Congrès catholique s'est réuni cette année dans le North-Dacota, aux Etats-Unis. Il était composé de quatre mille délégués indiens venus pour la plupart de points très éloignés.

Ces délégués logeaient dans un campement de tentes, au milieu duquel s'élevait la salle du Congrès, qui était elle-même une immense tente circulaire, ornée de feuillages. Des sièges rustiques y avaient été préparés à droite pour les femmes, à gauche pour les hommes. Presque tous les congressistes ont préféré s'asseoir à terre.

Mgr Falconio le présidait, avec le titre de délégué apostolique ; il était entouré des évêques de la région. Les vieux chefs indiens sont venus tour à tour saluer le représentant du Saint-Siège, et un d'entre eux lui a adressé le compliment de bienvenue.

C'était, paraît-il, la première fois qu'un délégué apostolique assistait à une réunion d'Indiens : aussi les chefs, pour témoigner leur reconnaissance, ont-ils nommé Mgr Falconio membre de leurs tribus sous le nom de "Rocher Eternel". Il lui ont remis ensuite une bourse contenant mille dollars pour le Denier de Saint-Pierre.